web : cgt-ardennes.fr
mail : cgt@cd08.fr

CD 08

Assistant de prévention et Discrimination salariale

#Rémunération #CD08

RIFSEEP : Inégalité, 21 agents concernés!

Les assistants de prévention (AP) de notre collectivité qui travaillent dans un collège, ne verront pas leurs droits à une sujétion de 50 euros au 1er juin comme les autres AP !

La Direction n’avance aucun élément objectif pour justifier cette décision.

Pour rappel, la délibération RIFSSEP voté en Comité Technique prévoit le versement d’une sujétion particulière a compter du 1er juin sous réserve de remplir 3 conditions:

- Etre désigné par une lettre de mission
- Avoir suivi une formation de 5j
- **Avoir suivi la formation au logiciel dédié**

C’est ce dernier point qui pose problème: le déploiement de la solution informatique dans les collèges rencontre des difficultés techniques qui ne seront pas levées avant 2022….au mieux!

Alors que tous les Assistants de Prévention de la collectivité ont suivi cette formation informatique, les agents des collèges n’y ont pas été conviés.

Les Assistant de Prévention dans les collèges doivent pouvoir suivre la formation sans délais.

Au delà du préjudice financier (50€/m depuis le mois de juin), le préjudice est moral et de fait, les 21 agents qui remplissent la mission d’Assistant de Prévention, souvent depuis de nombreuses années, se retrouvent déclassés et considérés comme des agents de seconde zone.

Pour la CGT, en mettant a mal le principe d’égalité de traitement de ses agents**, la Direction fait preuve de discrimination salariale.**